

## Perte de confiance des enseignants du Sec I et du Sec II : comment la Présidente du DIP préservera la mobilité des enseignants des deux ordres du secondaire !

Hier nous apprenions que la Présidente du DIP conviait les partenaires sociaux à une présentation de la feuille de route de son département. Comment comprendre cette nouvelle démarche ?

En effet, jusqu' alors seuls le SSP et la FAMCO ont été invités à la table des discussions avec Mme Hiltpold alors que ces négociations touchent à l' ensemble de la dotation horaire du Sec I et du Sec II du DIP/GE. Les formations (master et formation pédagogique universitaire) et les conditions de travail sont équivalentes entre le Sec I et le Sec II. Cet équilibre entre les deux ordres est à privilégier pour la mobilité des enseignants. Nous regrettons ne pas être invités tous ensemble à la table des négociations, le DIP jusqu' alors était uni. Les associations et les syndicats sont invités à une plénière seulement au mois de mars, après le vote au Grand Conseil.

Nous, Avenir Syndical, secteur enseignement, lui avons adressé une lettre à laquelle elle n' a même pas répondu.

Ces faits corroborent un déni du dialogue avec toutes les associations paritaires, celui-ci est pourtant prévu par la loi. Espérons que jeudi 15 février nous pourrons exprimer nos doutes quant aux modes de communication.

Mme Hiltpold, conseillère d'Etat, et son parti brandissent la comparaison fallacieuse que les enseignants du CO Genève travaillent moins en présentiel devant leur classe que dans les autres cantons, ce qui est faux pour plusieurs d' entre eux.

Le Valais verra baisser ses heures à la rentrée 2024-25 et sa dotation horaire sera équivalente à celle de Genève. Le canton de Vaud enseigne la même fourchette d' heures au CO, la maîtrise étant comptée dans sa dotation horaire. Le CO du canton de Fribourg enseigne 26 heures, le tutorat de maîtrise compte comme une heure dans la dotation horaire.

Quant au secondaire II, les enseignants ont une dotation horaire plus basse et un salaire très supérieur dans le canton de VD, du Valais et de Fribourg.

Les enseignants des cantons du Jura et Neuchâtel travaillent pour 75% d' entre eux à temps partiel, étant donné que le présentiel est trop élevé. Voilà qui en dit beaucoup sur la dotation horaire et son impact sur la réalité de terrain.

Mme Hiltpold ne parle pas non plus des 1800 heures de travail, annualisation du temps travail des enseignants prévue par la loi - c' est le même temps de travail pour toute la fonction publique. Elle dit vouloir respecter ce temps de travail en soulageant l' aspect administratif. Mais comment?

Faut-il renoncer :

- aux rencontres avec les parents,
- aux fiches d'entretien, aux bulletins scolaires
- aux soirées de parents,
- au travail de concertation entre enseignants,
- aux conseils de classe,
- aux nombres de travaux écrits et notés,
- aux sorties sportives et culturelles.....

Si on commence à supprimer ces prestations aux élèves, c' est le démantèlement garanti de l' école publique !

La magistrate et son parti souhaitent faire 230 millions d' économie sur le dos des enseignants, c' est le coût du manque d' apprentissages proposés sur le canton de Genève. Il a fallu créer des écoles qui suppléent le manque d' entreprises jouant leur rôle de formateur. Il est important de savoir que ce coût compensatoire de formation se monte justement à 240 millions à Genève.

Alors proposons au PLR d' inciter le privé à jouer sa carte de citoyen formateur.

Nous attendons que la Présidente du DIP travaille pour son département, pour le bien-être de celui-ci et son bon fonctionnement comme elle l' a mentionné à sa première rentrée scolaire.

La qualité de l' enseignement se doit d' être préservée dans un canton où le DIP relève de multiples défis d' intégration.